

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME (CZ) ⁽¹⁾**Vysvědčení o maturitní zkoušce z oboru vzdělání:
53-41-M/03 Praktická sestra (denní studium)**⁽¹⁾ dans la langue d'origine2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME ⁽²⁾**Diplôme de baccalauréat, spécialité:
53-41-M/03 Infirmier / Infirmière (formation à plein temps)**⁽²⁾ Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCES ACQUIS

Compétences générales:

- maîtriser différentes manières d'apprentissage et utiliser de manière adéquate les sources d'informations, savoir lire des informations;
- comprendre l'énoncé du devoir ou déterminer le cœur de la question, appliquer des variantes de résolutions, savoir travailler de manière autonome et en équipe;
- être capable de communiquer dans une langue étrangère avec un niveau au moins B1 en vertu du Cadre européen commun de référence pour les langues;
- s'adapter aux conditions sociales et économiques changeantes, avoir des connaissances élémentaires de comptabilité;
- avoir un aperçu des possibilités de réalisation professionnelle sur le marché du travail et des relations entre employeurs et travailleurs, décider de façon responsable de sa mise en valeur en tant que travailleur, prendre conscience de l'importance de la formation continue;
- appliquer les opérations mathématiques, les lois physiques et chimiques élémentaires dans la résolution de tâches simples;
- travailler avec les moyens des technologies informatiques et de communication, utiliser les sources d'information adéquates, travailler efficacement avec les informations;
- agir écologiquement et en conformité avec la stratégie du développement durable;
- soutenir les valeurs locales, nationales, européennes et de la culture mondiale, reconnaître la valeur de la vie;
- appliquer les principes de sécurité et de protection sanitaire dans le travail, de protection et de prévention incendie.
- appliquer les principes et les règlements de la normalisation.

Compétences professionnelles:

- fournir ou organiser des soins infirmiers de base sans supervision professionnelle conformément à un diagnostic établi par le médecin ou le dentiste, participer à la fourniture de soins infirmiers spécialisés ou hautement spécialisés sous la supervision professionnelle ou la direction d'un infirmier généraliste, d'un infirmier pédiatrique ou d'une sage-femme, c'est-à-dire notamment fournir des soins infirmiers conformément aux procédures, aux réglementations et aux normes en vigueur;
- surveiller les fonctions physiologiques, l'état physique et mental des patients, consigner ces données dans leurs dossiers;
- fournir des soins d'hygiène complets et prévenir les escarres, fournir un régime alimentaire et un régime de boisson aux patients;
- prélever les sécrétions des voies respiratoires supérieures des patients conscients de plus de 10 ans et maintenir les voies respiratoires dégagées;
- administrer et maintenir l'inhalation et l'oxygénothérapie, prélever du sang capillaire et veineux et d'autres matières biologiques;
- examiner le sang capillaire et le matériel biologique obtenus de manière non envahissante;
- traiter les blessures chroniques qui ne sont pas compliquées, les stomies et les accès veineux périphériques;
- prendre soins des cathéters urinaires des patients âgés de plus de 3 ans;
- appliquer des compresses, des bains thermaux, des thérapies à chaud et à froid, fournir des soins infirmiers de réadaptation en coopération avec les spécialistes, y compris les méthodes de stimulation basale;
- pratiquer la rééducation et la réadaptation des patients afin d'accroître leur autonomie;
- participer à l'organisation des activités ludiques pour les enfants;
- effectuer des activités lors de la réception, du contrôle, de la manipulation et du stockage des médicaments et des dispositifs médicaux;
- administrer des médicaments sous forme de cathéters intraveineux et épiduraux et d'injections intramusculaires à l'exception des produits radiopharmaceutiques et des préparations entraînant une dépendance chez les nouveau-nés et les enfants de moins de 3 ans;
- préparer les patients aux interventions de diagnostic et de traitement, fournir des soins infirmiers pendant et après ces interventions;
- exercer les activités d'assistant dentaire.

4. SECTEURS D'ACTIVITÉ ET/OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DÉTENTEUR DU
CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME

Le diplômé peut trouver un emploi dans les établissements de soins de santé hospitaliers et d'ambulance et dans les soins infirmiers à domicile, en tant que travailleur de la santé dans les établissements de services sociaux, notamment dans les établissements de soins de longue durée, les institutions de soins sociaux, les centres de soins pour personnes handicapées, les établissements de soins gériatriques et les établissements de soins palliatifs et de répit.

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME

Nom et statut de l'organisme certificateur VOŠZ a SŠZ Ústí nad Labem, příspěvková organizace Palachova 35 Ústí nad Labem 40001 CZ école public		Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat/titre/diplôme Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports Karmelitská 7 118 12 Praha 1 République tchèque
Niveau (national ou international) du certificat/titre/diplôme Formation secondaire sanctionnée par un baccalauréat ISCED 354, EQF 4	Système de notation	
	Système de notation/conditions d'octroi des examens terminaux d'état (le baccalauréat d'état) Tchèque langue et littérature, langue étrangère entre 87% et 100% excellent - 1 entre 73% et 87% très bien - 2 entre 58% et 73% bien - 3 entre 44% et 58% suffisant - 4 entre 0% et 44% insuffisant - 5 Mathématiques et Mathématiques avancées entre 85% et 100% excellent - 1 entre 67% et 85% très bien - 2 entre 49% et 67% bien - 3 entre 33% et 49% suffisant - 4 entre 0% et 33% insuffisant - 5	Conditions d'octroi 1 excellent (výborný) 2 très bien (chvalitebný) 3 bien (dobry) 4 suffisant (dostatečný) 5 insuffisant (nedostatečný) La classification totale : Prospél s vyznamenáním : A terminé ses études avec mention (moyenne totale des examens ≤ 1,5) Prospél : A terminé ses études (aucun examen sans note inférieure à 4) Neprospél : N'a pas terminé ses études (un ou plusieurs examens ayant la note 5)
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation ISCED 655/645/746, EQF 6 et EQF 7 (EQF7 seulement dans le cas de programmes longs de master complété)		Accords internationaux
Base légale Loi numéro 561/2004 de l'instruction préscolaire, primaire, secondaire, professionnelle et d'une autre instruction (la loi scolaire), cette loi est répartie dans plusieurs règlements postérieurs Loi numéro 96/2004, sur les conditions d'obtention et de reconnaissance de l'aptitude à l'exercice des professions sanitaires non médicales et à l'exercice des activités liées aux soins médicaux accordés et sur la modification de certaines lois afférentes (loi sur les professions sanitaires non médicales) et règlements afférents Le Décret No. 177/2009 tel qu'amendé § 22 a 24 qui détermine les conditions des examens terminaux (le baccalauréat) dans les lycées		

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation	Durée
• École / centre de formation	70	2 896
• Apprentissage en contexte professionnel	30	1 200
• Apprentissage non formel validé		
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat/titre/diplôme		4 années / 4 096 heures
Niveau d'entrée requis Information complémentaire Pour plus d'informations (y compris la description du système national de qualifications) consultez l'adresse internet: www.npicr.cz et www.eurydice.org . L'Institut national pédagogique de la République tchèque – Centre National Europass pour la République tchèque, Senovážné nám. 872/25, 110 00 Praha 1		
		  cachet et signature Édité à Prague pour l'année scolaire 2022/2023

(*) Note explicative

Le Supplément au certificat complète l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Ce document n'a aucune valeur légale. Son format est basé sur la Décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision n° 2241/2004/CE.

© Union européenne, 2002-2022 | <https://www.europass.eu>, <https://www.europass.cz>